L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 3 AOUT 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No 81 rue de Chartres.
[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 3 AOUT.

REJET DU BILL DE COMPROMIS.

Une dépêche télégraphique de Washington nous apprend que le bill de compromis a été rejeté par le Sénat. Si nous déplorons cette décision, elle ne nous surprend pas. Grâce aux efforts combinés des abolitionistes et des exaltés du Sud, des *free soilers* et des *nullifyers*, une des mesures les plus sages, les plus équitables, les plus susceptibles de calmer les mauvaises passions et de rétablir l'harmonie entre les Etats libres et les Etats à esclaves, a été écartée par une majorité dont les suffrages avaient paru [illegible] à l'œuvre du comité des Treize. N'importe, MM. Cass, Webster, Clay, Dickinson, Foote, et d'autres Sénateurs, whigs et démocrates, qui ont noblement combattu pour faire triompher le compromis, auront éternellement droit à la reconnaissance du peuple.

Cette planche de salut nous échappe, mais l'Union n'est pas perdu. Il y aura, nous l'espérons, au sein du Sénat et de la Chambre des Représentans, assez de patriotisme, assez d'esprit public, assez d'orgueil national, assez de respect pour la Constitution, assez d'amour de la liberté, pour faire avorter les projets sinistres des abolitionistes et des *nullifyers*. A l'heure suprême de la crise, les citoyens de la République n'auront plus qu'une pensée: le maintien de l'Union.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Baltimore, 31 juillet.

REJET DU BILL DE COMPROMIS.

Le bill de compromis a été rejeté par le Sénat qui n'en a conservé que cette partie qui a rapport à l'établissement d'un gouvernement territorial à Utah.

Baltimore, 1er août.

ARRIVÉE DU CANADA.

Le steamer anglais *Canada* est arrivé. Le marché aux cotons de Liverpool est actif; les ventes de la semaine se sont élevées à 110,000 balles, et il y a eu une hausse d'un huitième à un [illegible]. Les spéculateurs ont pris 52,000 [illegible] l'exportation 16000. Le fair Orléans [illegible]. Les farines sont languissantes; le Western Canal vaut de 18 s. à 23 s. Le [illegible] est tombé de 1 s. et le blanc de [illegible]. Il se fait peu de transactions [illegible]. Les viandes salées s'améliorent. Le café est moins actif, mais les prix ne fléchissent pas.

NOUVELLES POLITIQUES.

Les hostilités ont été reprises entre le Danemark et le Schleswig Holstein. Une flotte [illegible] prête à appuyer les opérations des Danois.

La reine d'Espagne a mis au monde un enfant [illegible] qui est mort vingt-quatre heures après sa naissance.

La flotte américaine est toujours mouillée dans le Tage.

Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu hier nos journaux français [illegible]. Nous leur empruntons des [illegible] que l'on trouvera plus loin. Nos dates de Paris vont jusqu'au 11 juillet.

[illegible] M. H. W. Palfrey [illegible] Washington [illegible]

Washington, 29 juillet 1850, [illegible] heures du soir.

M. H. W. Palfrey—Les restes du général Taylor ne doivent pas être transportés à la Louisiane. C. M. CONRAD.

SUCCESSION DU GÉNÉRAL TAYLOR.

Les journaux du Nord ont tous publié des [illegible] que le général Taylor est mort insolvable et qu'il n'a [illegible] sa famille. La maison Maunsel White & Co., [illegible] qui était chargée [illegible] les affaires du Président. Les [illegible] toutes [illegible] à [illegible] pas un sous [illegible].

CONGRÈS.

Le Sénat a consacré toute sa séance du 24 [illegible] la discussion du bill de compromis ou [illegible] divers membres [illegible].

[illegible] M. Cass réclame la priorité [illegible] résolution portant que [illegible] intervenir dans [illegible].

M. [illegible] contre l'intervention des Etats-Unis [illegible] au Texas.

M. [illegible] propose de continuer à délibérer sur [illegible]. Il espère que la mesure aux [illegible].

Un amendement de M. Hale relatif aux [illegible] du Texas est rejeté par 39 voix contre [illegible].

[illegible] amendements proposés successivement par M. Benton et quelques autres Sénateurs [illegible].

[illegible] Rien d'important.

[illegible]—Nous ne [illegible] tous les bruits et de [illegible] nous arrivent de Washington [illegible] de la place laissée vacante dans le ministère par le refus de M. Pearce d'accepter le portefeuille de l'intérieur. A qui [illegible] échoir? Est-ce à M. Gentry? Est-ce à M. Jones? Est-ce à M. [illegible]? Il [illegible] que l'un des trois sera [illegible]. Le correspondant du *Baltimore Sun*, qui est d'ordinaire bien informé, se prononce en faveur de M. Conrad.

[illegible] M. [illegible] DE GIRARD— Cette [illegible] ne pas [illegible] de projet et d'être [illegible]. Un bill faisant des [illegible] considérables à la compagnie a été [illegible] le Sénat des Etats-Unis et se trouve [illegible] devant la Chambre des Représentans [illegible] de l'adopter.

[illegible]—Le steamer américain *Pacific* a fait la traversée de New-York à Liverpool en [illegible] jours et demi; le *Cambria*, steamer [illegible] jours pour franchir la même [illegible].

[illegible]—La corvette [illegible] Pensacola pour Mobile le [illegible] commandant a reçu [illegible] de Washington de transférer les prisonniers [illegible] à bord entre les mains [illegible] Etats [illegible] Mobile.

[illegible]—Le *Washington* [illegible] le discours [illegible] que Henry Clay a prononcé au Sénat, le [illegible] bill de compromis. Ce discours [illegible] treize colonnes du journal.

[illegible] JUILLET.—L'anniversaire de notre indépendance nationale a été célébré dignement [illegible] du steamer *Canada*. Des discours ont [illegible] prononcés par des Américains distingués qui se trouvaient à bord, et entre autres par l'honorable Rufus Choate, le colonel Barnes et le [illegible] Stewart.

[illegible] se propose de venir aux Etats-Unis [illegible] prochain.

LE GÉNÉRAL PAEZ.—Le général Paez est arrivé à Thomas [illegible]. Il y attend le navire *Fremont* à bord duquel il s'embarquera [illegible] pour Philadelphie.

NAVIRES FRANÇAIS EN CALIFORNIE.—Dans le mouvement du port de San Francisco, nous remarquons quelques noms de navires français; le trois-mâts *Hercule*, arrivé le 8 juin du Havre; la *Surprise*, arrivée le 10, de Mazatlan, l'*Espadon* et la *Palestine*, expédiés le 6, l'un pour Mazatlan, l'autre pour Valparaiso; enfin le *Succès*, parti le 12 pour une destination non spécifiée.

FRANCE.

La grande préoccupation parlementaire du moment est la loi sur la presse que discute l'Assemblée législative. Cette loi est encore une faute commise par le gouvernement, faute aggravée par de maladroits amis de l'Elysée. L'honorable M. de Tinguy n'a-t-il pas présenté un amendement ainsi conçu:

"Tout article de discussion politique, philosophique ou religieuse, inséré dans un journal, devra être signé par son auteur, sous peine d'une amende de 500 fr. pour la première contravention, et de 1,000 fr. en cas de récidive."

C'est avec raison qu'un journal, haut placé dans la presse parisienne, après avoir commenté la loi s'écrie en arrivant à ce malencontreux amendement:

Il ne s'agit de rien moins, comme on le voit, que de changer toutes les conditions d'influence et d'action de la presse politique. Les journaux ne représentent pas un homme: ils représentent une idée, une opinion, un parti; ils sont un être de raison. Le public ne voit pas la main qui tient la plume; il ne cherche pas dans un article la pensée personnelle d'un écrivain, il y cherche la pensée collective, celle de tout le monde, celle qui est à l'état latent dans la conscience publique, et dont le journal est la formule et la voix.

C'est là, il faut bien le dire, la force de la presse politique. C'est par cette force multiple, qui constitue en face du faisceau du pouvoir le faisceau formidable de l'opinion, qu'elle a lutté, qu'elle a grandi, qu'elle s'est élevée à la puissance d'un véritable pouvoir dans l'Etat, qu'elle a renversé des gouvernemens, couronné des dynasties, déchaîné des révolutions, émancipé des peuples.

A ce point de vue, l'amendement de M. de Tinguy est donc une véritable brèche faite à cette puissance redoutable et souvent préservatrice qui gouverne les intelligences, et qui domine les gouvernemens. Il ne laisse plus subsister que des individualités en face du pouvoir. Il affaiblit l'arme en montrant la main qui la tient. Il dissout cette force qui s'appelle Légion, et il ne laisse qu'un homme quelquefois sans nom, sans autorité, sans influence et sans prestige.

Est-ce ainsi que certains hommes comprennent la presse dans le pays qui a produit tant de publicistes distingués?

Mais ce qu'il y a de déplorable, c'est qu'après une discussion insignifiante et décousue, après trois méchants discours qui ne semblaient avoir fait sur l'Assemblée qu'une médiocre impression, le scrutin s'est ouvert et une majorité de 313 voix contre 281 s'est prononcée en faveur de l'amendement!

Ce vote, dit le *Journal des Débats*, a produit un sentiment de surprise et presque de stupeur universel. La séance a été suspendue pendant une demi-heure. L'Assemblée paraissait comprendre la gravité de la mesure qu'elle venait de prendre, et dont elle n'avait pas calculé toute la portée.

La séance du 8 juillet a été marquée par un curieux incident. La discussion générale avait été ouverte par un discours de M. Madier de Montjau. Le ministère, poussé à bout, a songé à se défendre. M. Rouher, ministre de la justice, est monté à la tribune pour défendre le projet de loi du cabinet. Mais au lieu de raisonner, il s'est jeté dans la déclamation; au lieu de s'adresser à la raison de l'Assemblée, il a soulevé des colères furieuses sur presque tous les bancs en attaquant le jury, lui ministre de la justice, et en ajoutant au milieu de maintes tirades qui eussent été imprudentes dans la bouche même d'un simple représentant, *qu'il considérait toujours la révolution de février comme* UNE VÉRITABLE CATASTROPHE.

M. Rouher avait oublié à ce moment qu'il servait justement la révolution de février, qu'il était ministre sous un gouvernement sorti des barricades de 1848!

Voici comment la *Presse* rend compte des suites de cet incident:

Il nous est impossible de peindre l'état dans lequel cette inconvenante et scandaleuse parole a jeté l'Assemblée. Un mouvement spontané d'indignation a éclaté sur les bancs de la gauche et se traduit par ces cris: A l'ordre! à l'ordre! M. Dupin couvre le ministre de son indulgence. [illegible] Le tumulte se prolonge et s'augmente. Enfin M. Rouher est obligé de quitter la tribune, dont M. Emile de Girardin s'empare immédiatement.

Nous n'avons pas entendu M. de Girardin, et nous ne pouvons connaître les paroles qu'il a prononcées. La majorité a étouffé sa voix sous une tempête d'interruptions. Nous constatons seulement que M. Dupin n'a pu déconcerter son courage par un rappel à l'ordre, aussi prompt à tomber de sa main quand il s'agit de frapper un membre de l'opposition qu'impossible à obtenir quand il s'agit de rappeler un ministre au respect du principe même du gouvernement dont il est le serviteur et l'agent.

M. de Girardin n'a rien perdu au rappel à l'ordre de M. Dupin, et il y a gagné l'honneur de pouvoir venger la révolution de février par une protestation dont l'honneur restera sur son nom.

M. de Girardin a demandé une réparation pour la victoire du peuple, pour le suffrage universel qui en a été la conséquence, pour la République qui en est la consécration légale, pour le gouvernement lui-même, qui en est le dépositaire et le gardien. Toute l'opposition lui a répondu par une acclamation unanime. Maintenant, cette réparation sera-t-elle accordée? Un ministre de la République qui a insulté la République dans son origine, pourra-t-il se présenter demain devant l'Assemblée sans s'expliquer et sans se rétracter? Le chef du pouvoir exécutif se fera-t-il solidaire de cet outrage en ne le renvoyant pas? Ces questions sont graves. Elles sont brûlantes. Ce sont tout à la fois des questions de principes qui remuent la conscience publique et des questions d'honneur qui remuent le cœur du peuple. Attendons patiemment le dernier acte de ce drame, dont M. Rouher a été le héros et dont les autres acteurs se cachent dans les coulisses!

Heureusement, la France est au parterre, et son jugement est souverain.

Le soir même il y eut une réunion des représentans de la gauche, et il fut décidé à une grande majorité que l'on remettrait le lendemain au président de l'Assemblée une protestation contre les paroles prononcées à la tribune par le ministre de la justice contre l'institution du jury et contre la révolution de février. Les représentans présens à la réunion étaient au nombre de deux cents environ.

M. Emile de Girardin avait proposé aux représentans de donner leur démission collective, mais ce moyen fut repoussé.

Une autre proposition tendant à demander la mise en accusation du ministère a également été repoussée.

On a remarqué que toutes les nuances de l'opposition, même la plus modérée, étaient présentes à la réunion.

L'*Evénement* ajoute les détails suivans:

"La discussion n'a pas duré moins de trois heures. Ouverte à 8 heures 1/2, la séance n'a été levée qu'à 11 heures 1/2.

"Quatre partis à prendre ont été successivement soumis aux voix de la réunion:

"La demande de la mise en accusation du ministre;

"Une protestation suivie de la démission en masse, proposée par MM. Emile de Girardin et Joly.

"L'abstention de prendre part aux délibérations, tout en assistant aux séances, et en votant, proposée par M. d'Adelsward.

"Et enfin, une seconde protestation, signée de tous les membres présens, et remise entre les mains du président de l'Assemblée et lue à la tribune, ou, si la majorité refusait de l'entendre, envoyée aux journaux.

"C'est à ce dernier parti que la réunion s'est définitivement arrêtée.

"La seule résolution qui ait été sérieusement et longuement débattue est celle de la démission, éloquemment développée par M. Emile de Girardin. Elle a d'abord semblé rallier un assez grand nombre de membres; mais, sur les observations de MM. Grevy, Bac, Pierre Leroux et Charras, la réunion s'est ralliée à la proposition d'une protestation à la tribune et dans la presse."

—Nous empruntons encore à l'*Evénement* les détails qui suivent:

"M. Charras, indigné des paroles que venait de prononcer M. Rouher, s'est approché de son banc, et lui a dit, tandis que celui-ci courbait le front en silence, en s'entendant reprocher cette palinodie inédite:

"Sans cette catastrophe de Février, monsieur le ministre, vous seriez encore un méchant avocat sans causes, plaidant le mur mitoyen, et vous ne seriez pas assis sur ce banc. Je vous connais depuis longtemps, monsieur. Quelque temps après cette révolution de Février, que vous outragez aujourd'hui, vous vous présentiez dans un club de la ville d'Issoire, club socialiste plus violent que le club Blanqui.

"Vous vous y présentiez patroné par M. Combarel de Leyval, pour soutenir votre candidature; tandis que M. Combarel de Leyval était repoussé comme royaliste, vous, M. Rouher, vous deviez à une profession de foi socialiste des plus radicales et des plus avancées, l'honneur d'être accueilli avec enthousiasme.

"Quant à moi, qui me présentais également, a ajouté M. Charras, vous vous souvenez que c'est à peine si je passai, et si l'on me trouva assez bon républicain."

"Nous ne voulons pas répéter les dernières paroles qui terminèrent cette véhémente apostrophe à l'adresse de M. Rouher.

"M. Baroche n'a pas désavoué son collègue Rouher. Loin de là.

"M. Rigal, s'approchant du ministre de l'intérieur, lui disait, à l'issue de la séance: "Eh bien! monsieur Baroche, vous êtes un de "ceux qui, devançant la justice du peuple...."

"Le ministre, assez embarrassé, répondit à M. Rigal qu'il pouvait avoir écrit cela alors, mais qu'il partageait aujourd'hui l'opinion de M. Rouher, et considérait, lui aussi la révolution de Février comme une catastrophe.

"—Alors vous êtes, de votre aveu même, un de ceux qui l'ont amenée, et votre crime, vous le confessez aux yeux du pays...., a répliqué M. Rigal.

"Inutile de dire que le dialogue s'est arrêté là."

LOUIS PHILIPPE.

Les nouvelles reçues d'Angleterre depuis deux jours confirment la convalescence progressive du roi Louis-Philippe. L'auguste malade a déjà pu faire de courtes promenades à pied, et ses forces sont assez rétablies pour qu'il projette d'aller quelques jours à Londres et assister à la première communion du comte de Paris. La cérémonie aura lieu dans la chapelle catholique française, en présence de tous les membres de la famille d'Orléans qui sont actuellement en Angleterre, et après que M. le prince et Mme la princesse de Joinville seront revenus d'Ecosse, où ils sont allés passer quelques jours. L'instruction religieuse du comte de Paris a été complétée par un vénérable prêtre, M. l'abbé Guel, ancien aumônier de la reine, maintenant attaché à la paroisse de Saint-Roch.

NOUVELLES DIVERSES.

—On lit dans le *Toulonnais*:

"La frégate à vapeur le *Mogador*, qui se trouvait à Naples depuis environ un mois, a effectué son retour sur rade dans la journée d'hier.

"Ce bâtiment a apporté des marins congédiés et des dépêches. Il a laissé l'escadre de la Méditerranée répartie dans les ports de Naples et de Castellamare.

"On dit que ce steamer sera envoyé à la Plata; mais il n'y a encore rien de certain à ce sujet.

"Le bruit de la prochaine rentrée de l'escadre de la Méditerranée, qui était répandu en ville depuis le départ du bâtiment à vapeur le *Grondeur*, et que, pour notre compte, nous avons toujours considéré comme dénué de fondement, se trouve complètement démenti par les dernières correspondances de Naples.

"Au départ du *Mogador*, le 1er juillet, l'escadre ne faisait aucun préparatif et rien n'annonçait qu'elle fût à la veille de gagner le large. Cependant l'amiral commandant avait déjà pris connaissance des dépêches arrivées par le *Grondeur*.

"Un journal de la capitale annonce que l'escadre anglaise de la Méditerranée, en ce moment réunie dans le port de Malte, se dispose à faire route pour Gibraltar. Cette nouvelle est évidemment controuvée.

"L'escadre anglaise, qui vient de se ravitailler, recevra prochainement, selon toute apparence, l'ordre de se rendre sur les côtes d'Italie, où la Grande-Bretagne a des affaires à régler, notamment à Naples et en Toscane. Le bruit a couru cependant que le gouvernement français avait fait accepter sa médiation dans le différend anglo-napolitain; mais, en l'état de nos relations avec l'Angleterre, cela nous paraît peu probable.

"Les bâtimens partant de Toulon et de Marseille sont soumis à une quarantaine sur la plus grande partie du littoral italien. A Naples, cette quarantaine est de huit jours.

"Nous avons eu aussi un arrivage de Civita-Vecchia. C'est le bâtiment à vapeur le *Dauphin*, qui a apporté la correspondance de ce port et de l'armée d'Italie.

"Rien de nouveau dans les Etats-Romains. Toujours un grand malaise au sein des populations de ce malheureux pays. Le gouvernement du pape désespère de parvenir à former un corps de troupes pour la garde de Sa Sainteté, de sorte qu'il est impossible d'assigner un terme à l'occupation de Rome par les Français. L'opinion générale est que les Autrichiens occuperont tôt ou tard tout le pays.

"Presque toutes les troupes françaises composant le corps d'occupation sont concentrées à Rome et à Civita-Vecchia.

"Les mouvemens qui ont lieu dans ce dernier port sont insignifians. On n'y voit ordinairement qu'un très petit nombre de bâtimens."

—La *Gazette de Vienne* annonce que M. Thouvenel, ambassadeur de France en Grèce, est parti pour Malte.

—Voici dans quelle proportion l'arbitraire ministériel a réduit le nombre des électeurs inscrits à Paris. On lit dans le *Siècle*:

	NOMBRE DES ÉLECTEURS Sous l'ancienne loi.	Sur les listes nouvelles.
2e arrondissement	25,635	9,109
3e —	14,983	5,367
4e —	9,665	4,032
5e —	22,350	7,753
6e —	26,797	7,573
8e —	21,242	6,987
10e —	29,693	7,413
11e —	14,083	5,742
12e —	24,316	4,570

Le *Siècle* fait à ce sujet ces réflexions:

"Le *Constitutionnel*, dont on connaît les relations avec la préfecture de la Seine, porte ce matin à 71,000 environ le chiffre que donnent, additionnés, les totaux des listes d'électeurs affichées hier dans les douze arrondissemens de Paris. Lors de la dernière élection, au 28 avril, sous le régime de la loi votée par l'Assemblée constituante, ce chiffre s'élevait à 221,000. Ce seraient donc 150,000 citoyens, ou les deux tiers de ceux qui ont pu exercer déjà leurs droits électoraux, à qui la loi nouvelle en enlèverait la jouissance."

—M. le vice amiral Demoges est mort hier à Passy.

—On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

"L'autorité est informée qu'on organise en ce moment, à l'occasion de la saint Henry, des banquets et une messe en musique, pour laquelle des lettres d'invitation ont déjà été adressées à plusieurs personnes. Le préfet de police prévient les personnes que toutes manifestations de ce genre seront interdites." (*Communiqué.*)

ALGÉRIE.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 5:

"Avant de terminer ses opérations entre Sétif et Bougie, le colonel de Lourmel, maître des villages des Beni-Meraïs et des Amoucha, a voulu profiter de l'impression de terreur que son opération du 25 juin avait répandue chez les tribus hostiles, et, le 26 il s'est porté avec sa colonne au milieu des villages des Kerrata pour détruire ce repaire de bandits.

"Pendant le trajet, le bataillon du 51e de ligne qui occupait une ligne de crêtes sur le flanc droit de la colonne, a rencontré les Beni-Méraïs, renforcés par les contingens des tribus du Babor. Dans un engagement très court, mais très vif, ce bataillon a pu deux fois charger l'ennemi à la baïonnette. Les Kabyles, culbutés, furent poursuivis jusqu'au col de Tizi-bo-Zerzou, qui jusque-là était regardé comme imprenable, et d'où nos troupes dominaient toute cette rude contrée. Les Djermouna, appuyés par les contingens des Beni-Tizy et des Msalia, se sont engagés, sans résultat sérieux, avec les zouaves qui tenaient le flanc gauche.

"La fin de la journée a été employée à détruire les cultures et les habitations des Kerratas. Les goums et les muletiers arabes ont, comme à l'ordinaire, admirablement secondé nos troupes dans l'œuvre de destruction. Cette rigueur a porté ses fruits; car, dès le lendemain, les Djermouna et les Amoucha, terrifiés par l'exemple, sont venus faire leur soumission. L'enlèvement du col de Tiz-Bou-Zerzou a porté un tel coup sur les imaginations, que les Ouled-Hamza, éloignés de plus de 60 kilomètres et habitans des bords de la mer sont venus demander l'aman.

"La journée du 27 a été employée à compléter le ravage du pays des Beni-Meraïs, de manière à laisser une trace durable qui frappe de terreur toute tribu tentée de rejeter notre domination.

"Jamais troupe française, jamais dominateur arabe n'avait pénétré dans les montagnes Kabyles enlevées par la colonne de Setif. Nos caïds arabes eux mêmes étaient étonnés de se trouver dans un pays si voisin du leur et cependant si inconnu pour eux.

"La colonne n'a eu que 2 tués et 10 blessés, tandis qu'au dire des indigènes, les Beni-Meraïs et les Djermouna auraient eu une trentaine de tués et près de 80 blessés. Après d'aussi bons résultats et avec l'intensité de la chaleur qui s'accroît rapidement, M. le colonel de Lourmel doit être rentré à Setif.

"M. le général Mac Mahon a terminé la tournée qu'il avait entreprise sur la frontière du Maroc, et la marche de sa colonne a eu, sur tout le pays kabyle de la subdivision de Tlemcen, une influence qui assurera la tranquillité du pays.—Les nouvelles de Maroc sont sans importance."

Les journaux d'Oran et d'Alger ne contiennent aucun détail sur le ténébreux complot d'Oran.

M. Achille Marrast, procureur-général, est rentré à Alger, ainsi que M. Namur, docteur en droit, secrétaire en chef du parquet, qui l'avait accompagné à Oran. M. Pierry, avocat-général, est resté à Oran où sa présence a été jugée nécessaire pour hâter, autant que possible, la marche de l'instruction.

GEORGES WALKER.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

"Nous avons raconté dans notre dernier numéro, les circonstances dans lesquelles le nommé Georges Walker avait été arrêté aux abords de l'Elysée, au moment où il voulait, disait-il, attenter à la vie du président de la République.

"Une commission médicale, composée des praticiens spéciaux les plus éminens, s'est réunie aujourd'hui à l'hôtel de la préfecture de police, pour examiner cet individu et faire un rapport à la justice et à l'administration supérieure, sur son état mental.

"La séance de la commission s'est prolongée jusqu'à une heure avancée. Elle paraîtrait avoir eu pour résultat de démontrer jusqu'à l'évidence que Georges Walker est un monomane dont les facultés affaiblies constituent une véritable démence.

"La commission d'examen doit se réunir de nouveau demain à trois heures pour formuler les conclusions de son rapport, conclusions qu'il est facile de prévoir dès ce moment, et qui doivent avoir pour conséquence le transfèrement de Georges Walker du dépôt de la maison de justice où il est provisoirement détenu, à l'hôpital de Bicêtre, où il sera soumis au traitement des aliénés.

"Dans tous les interrogatoires qu'il a subis, Walker a reproduit les déclarations qu'il avait faites au moment de son arrestation. Il n'a cessé de répéter qu'il avait été poussé à l'accomplissement de son projet par une force irrésistible; qu'il en comprenait bien l'énormité, mais qu'il n'était pas maître de lui, et qu'assurément, si le président se fût trouvé dans la voiture, il eût consommé son attentat."

—On lit dans la *Patrie*:

"Sur l'avis de trois médecins, Walker vient d'être transféré dans une maison de santé, l'état de folie de ce malheureux ne pouvant être mis en doute."

—Nous trouvons dans le *Journal de Rouen* la note suivante sur le jeune Walker; cette note reçoit un intérêt particulier de ce que l'imprimeur du *Journal de Rouen* est le frère de M. Brière, imprimeur à Paris.

"C'est à tort qu'on a dit que Walker appartenait à l'imprimerie de M. Brière, et voici ce qui a pu donner lieu à ce bruit: M. Brière prête à M. Galignani, éditeur du journal anglais qui porte ce nom, les caractères et les presses dont il a besoin pour l'impression de sa feuille; mais c'est M. Galignani qui traite directement avec les ouvriers qu'il emploie; c'est lui qui les engage et qui les paie, et M. Brière n'a jamais eu avec eux le moindre rapport.

"Walker est né en France de parens anglais; son père était un des compositeurs du *Galignani's Messenger*.

"Le jeune Walker ne travaillait qu'accidentellement et comme aide de la composition du journal. Il était de mœurs très équivoques, et on ne s'expliquait que par de très mauvaises habitudes l'argent qu'on le voyait prodiguer de temps en temps. Tout récemment, pendant que, dans l'atelier auquel son père appartenait, on faisait une collecte au profit de ce dernier, son fils faisait rouler dans l'atelier des pièces de 5 francs.

"Ce n'est pas dans l'atelier de l'armurier Lefaucheux, rue Vivienne, c'est à l'ancien domicile de cet industriel, rue de la Bourse, encore occupé par deux de ses ouvriers, que Walker s'est présenté le 4 juillet avec un pistolet écossais en cuivre et en très mauvais état. Il venait, disait-il, de s'engager dans les chasseurs à pied, et il désirait être armé pour rejoindre son corps.

"C'est le 5 au matin que son arme lui a été rendue, chargée d'une balle pointue, dite balle Delavigne. D'après le dire de l'ouvrier, ce pistolet n'aurait pu sûrement être dirigé contre un but distant de quelques pas, et il est, en tout cas, vu l'état des ressorts, douteux qu'il eût pu faire feu.

"Walker, quoique âgé de dix-sept ans seulement, a l'apparence d'un homme de vingt à vingt-deux ans. Il parle le français sans accent.

"Une correspondance de Paris affirme que M. le président de la République a été fort contrarié en apprenant que, par suite d'une indiscrétion de police, et malgré son intention, on ait ébruité le fait de la tentative criminelle dirigée contre lui. Il aurait voulu que l'affaire eût été étouffée.

"Cela explique comment il se fait que l'arrestation de Walker ait été publiée si tardivement."

ITALIE.

La chambre des députés de Turin a adopté, à la majorité de 119 voix contre 28, le projet de loi relatif à un nouvel emprunt de 6 millions de rente. Après le discours prononcé par M. d'Azeglio et dont nous avons publié avant-hier l'analyse, c'est là un vote de confiance donné au ministère de la manière la plus générale et la plus absolue.

La signification de ce vote est très grave, car elle implique non-seulement l'approbation de la politique du gouvernement, mais aussi, pour l'avenir, un encouragement à marcher dans la même voie de réformes et de libéralisme. C'est une sanction éclatante décernée aux principes proscrits à Naples, à Rome, à Milan et à Florence, et, par cette sanction, le Piémont devient plus que jamais la sauvegarde et l'espoir de la liberté italienne.

La chambre, dans son désir d'encourager et de fortifier le ministère, lui a même donné plus qu'il ne demandait. L'article 3 de la loi accorde au ministère des finances la faculté d'émettre des bons du trésor. Le ministre avait déclaré qu'il ne tenait pas beaucoup à cette autorisation, et le rapporteur, considérant le caractère incomplet et vicieux de la législation qui règle la matière, avait conclu au rejet de cet article, qui cependant, après une longue discussion purement financière, a été adopté à une grande majorité.

Après cette éclatante manifestation, le gouvernement piémontais [illegible] M. d'Azeglio [illegible] le combattre avec efficacité. [illegible] toujours la confiance de la chambre et l'appui de l'opinion. Le meilleur moyen de mériter cette confiance, c'est de ne pas s'endormir dans la sécurité que ce vote va lui inspirer. Qu'il se mette hardiment à l'œuvre des réformes administratives, politiques et financières que réclame l'état du Piémont, et qu'il se moque de ses adversaires. La grande majorité qu'il vient d'obtenir se retrouvera plus grande encore pour le défendre dans les momens difficiles.

ALLEMAGNE.

Il ne reste plus aucun doute sur la prochaine reprise des hostilités dans le Schleswig. Quelques Etats allemands qui n'ont rien à [illegible] de cette guerre, [illegible] la Bavière par exemple, paraissent disposés à refuser leur ratification au traité conclu entre le cabinet de Berlin et celui de Copenhague. Mais ce refus n'aurait aucune portée, car en aucun cas ces Etats n'enverraient des troupes au secours des duchés. Ce ne serait donc, pour ces derniers, qu'un appui moral qui n'influerait en rien sur le résultat de la lutte qui va s'engager de nouveau.

ANGLETERRE.

MORT DU DUC DE CAMBRIDGE.

Le duc de Cambridge, oncle de la reine d'Angleterre, est mort lundi soir, à dix heures moins un quart, après une courte maladie, qui s'était déclarée, le 13 juin dernier, par des crampes d'estomac, et dont on le croyait parfaitement guéri. A cette occasion, tous les journaux de Londres, sans distinction d'opinion, se sont encadrés de noir.

Adolphe Frederick, duc de Cambridge, était le septième et dernier fils de George III. Il était né le 24 février 1774, et il meurt, par conséquent, à l'âge de 76 ans.

A l'âge de 22 ans, il avait été, comme ses frères, envoyé à Gottingue, où il avait reçu une éducation toute militaire. En 1793, il servait dans l'armée anglaise, et l'année suivante il fut fait colonel. En 1803, il fut mis à la tête de 12,000 hommes chargés de protéger le Hanovre, dont il fut nommé gouverneur général en 1816. Il a gardé ce poste jusqu'en 1837, époque où, par la mort de Guillaume IV, le duc de Cumberland monta sur le trône de Hanovre. En 1818, il épousa la princesse Augusta-Wilhelmine-Louise, sœur du landgrave Frederick de Hesse Cassel.

Le duc de Cambridge était un conservateur, mais s'occupait très peu de politique. Il se consacrait presque exclusivement aux établissemens de charité, qui abondent à Londres, et dont il était le plus zélé protecteur. Il était d'un abord facile et d'une grande affabilité.

Le roi régnant de Hanovre est maintenant le survivant des sept fils de George III.

Les séances du parlement n'ont pas offert grand intérêt. A la chambre des lords, lord Brougham a présenté la pétition d'une dame qui raconte qu'au mois de septembre 1818 elle s'est mariée sans le consentement de ses parens. Au moment de la cérémonie religieuse son mari l'a laissée à la porte de l'église, et depuis ce moment elle n'en a plus entendu parler. Depuis trois mois, elle a appris qu'il vivait avec une modiste qu'il avait épousée à Boulogne, dans la maison du consul anglais. Elle demande par conséquent que son divorce soit prononcé, et lord Brougham a dit qu'il s'expliquerait plus tard là-dessus.

A la chambre des communes, il y a eu une longue discussion sur la commission ecclésiastique. MM. Horsman et Hall ont vivement attaqué l'Eglise anglicane, qui comble les évêques de toute sorte de biens et de dignités, tandis qu'elle laisse le bas clergé dans une espèce d'état de détresse. La séance a été levée à deux heures du matin.

SIR ROBERT PEEL.—LETTRE DE M. CHARLES DUPIN.

Nous trouvons dans les journaux anglais une lettre que M. Charles Dupin, en sa qualité de président de la commission pour l'exposition de 1851, a adressée au prince Albert, à l'occasion de la mort de sir Robert Peel, qui était membre de la commission anglaise. On sait ce que nous pensons de sir Robert Peel, et par conséquent nous trouvons très naturels les regrets universels que sa mort a excités. A ce sujet là, cependant, il y a une observation à faire.

Quand M. Charles Dupin, dans ses lettres, et M. Dupin aîné, du haut de son fauteuil de président, parlent avec admiration du grand homme d'Etat, assurément leurs hommages ne s'adressent pas au libre échangiste dont la réforme est la condamnation de leurs principes économiques. Ce qu'ils veulent, sans aucun doute, c'est opposer sir Robert Peel à lord Palmerston, et faire de leurs éloges à celui-là une critique détournée de la politique du ministre actuel des affaires étrangères. Il faut leur dire, à eux et à ceux dont ils expriment les sentimens, qu'ils sont dans une erreur complète.

Sir Robert Peel s'est toujours très peu mêlé de politique étrangère; mais, quand il l'a fait, il ne s'est pas montré plus endurant que lord Palmerston. Il suffit de se rappeler son langage dans l'affaire Pritchard et dans la question de l'Oregon, pour voir que la comparaison, si nous en avions à faire une, comme Français, ne serait pas trop au désavantage de lord Palmerston. Sir Robert Peel était, dans toute l'étendue, et dans la meilleure acception du mot, un réformateur et un progressiste, et, si les conservateurs ont besoin d'un modèle, ils auraient tort de prendre celui-là.

Voici la lettre de M. Charles Dupin:

A son Altesse Royale le prince Albert, président de la commission royale britannique pour l'Exposition de toutes les nations.

"Le président de la commission nationale française,

"Prince, je suis chargé de transmettre à la commission que préside Votre Altesse royale l'expression d'un sentiment douloureux qui nous anime.

"Au premier rang parmi les membres de votre commission, les nations étrangères auxquelles votre exposition fait appel étaient flattées de compter le législateur illustre qui longtemps administra son pays avec son vouloir et justice pour les autres Etats.

"Nos cœurs français sont encore émus par les dernières paroles d'estime et d'amitié pour notre patrie qu'il a prononcées dans le parlement britannique.

"En apprenant la perte inattendue et lamentable de ce grand homme d'Etat, la commission nationale de France a décidé d'une voix unanime que son président vous exprimerait les regrets sentis et profonds qu'elle partage avec les âmes généreuses, non seulement des trois royaumes britanniques, mais de tous les autres Etats où l'on tient en estime le génie, la modération, l'amour des arts et le respect de la paix.

"Si quelque chose peut nous consoler, c'est la pensée que l'esprit équitable et libéral de sir Robert Peel, loin d'être éteint, survit et grandit dans la commission dont il était un si digne ornement.

"J'ai l'honneur de saluer Votre Altesse Royale avec le plus profond respect.

"Baron CHARLES DUPIN."

GRÈCE.

"Athènes, 28 juin.

"L'opinion publique est vivement impressionnée par la présentation d'un projet de loi qui transforme les délits d'outrages dans la presse, etc., envers les personnes royales, et d'attaques aux prérogatives de la couronne, en crimes passibles des peines de la plus sévère.

"Ce projet de loi a été présenté dans l'émotion produite par un article odieux, inséré dans un journal de l'opposition, et dans lequel les injures les plus outrageantes étaient adressées à la reine et au roi.

"La chambre des députés n'a pas même discuté, elle a voté en dix minutes le projet tel que le ministère l'avait présenté.

"Le sénat doit mettre en discussion aujourd'hui même. On assure qu'une forte opposition s'y formera au moment du vote, surtout à cause de l'emprisonnement préventif qui pourrait devenir, dans les mains du pouvoir ministériel, une épée de Damoclès suspendue sur toutes les têtes.

"Dans quelques parties de la Grèce, le brigandage prend des proportions gigantesques. Une bande de 140 clephtes est tombée à l'improviste dans une commune de la Phthiotie, l'a dépouillée, et y a massacré le dymarque qui voulait s'opposer à leur brutalité.

"A la suite de cet événement, le brave général Cadji Petro a été nommé chef militaire de la Phthiotie, où il doit concentrer les forces qui y sont éparses, et purger le pays des brigands qui y jettent la terreur. Cadji Petro a, depuis long temps, fait ses preuves de bravoure. On ne doute pas qu'il ne remplisse avec succès la mission qui vient de lui être confiée.

"D'autres actes de brigandage ont été commis dans différens endroits. Le courrier de la poste a été arrêté près de Mégare, et toutes les lettres ont été décachetées et les valeurs enlevées.

"Il est à remarquer que c'est à l'approche des élections que le pays se sent troublé par une force mystérieuse qui s'efforce de l'agiter.

"Il est vrai de dire aussi que les désordres de l'administration et sa faiblesse ont enlevé dans les populations tout respect pour le pouvoir.

"Les hommes qui gouvernent aujourd'hui ministériellement sont certainement d'honnêtes gens et pleins de bonne volonté, mais on leur reproche avec raison de s'être chargés d'un fardeau qu'ils sont dans l'impossibilité de supporter, et leur impuissance compromet l'ordre, le pouvoir même, et le pays.

"Aussi, en haut lieu, on songe sérieusement à une modification importante du ministère. On a senti la nécessité d'y placer des hommes d'énergie et d'une capacité éprouvée, reconnue."

ESPAGNE.

Les journaux de Madrid du 3 annoncent l'arrivée d'un certain nombre de créanciers allemands qui vont prendre part aux conférences pour le règlement du [illegible] de la dette.

L'*Epoca* dit que l'infant don Henri et la sœur du roi seront autorisés à rentrer à Madrid à l'époque de la délivrance de la reine.

La *Espana* assure, d'après une lettre de Naples, que les négociations pour le mariage du comte de Montemolin avec la sœur du roi Ferdinand est une affaire trop avancée pour être rompue; la correspondance ajoute que le roi a donné au gouvernement espagnol l'assurance que ce mariage n'était qu'une simple affaire de famille.

Les partis se préparent aux élections. Dans une réunion du parti radical, MM. Galvez, Canero et Corradi ont proposé que les progressistes s'abstinssent de prendre part au scrutin. Cette proposition n'a pas été adoptée. MM. Sancho et Olozaga ont demandé alors qu'il s'établît une fusion entre toutes les nuances de l'opposition.

Dans la discussion qui s'est engagée là-dessus et où M. Mendizabal a repoussé toute alliance avec l'opposition modérée, il a été impossible de s'entendre et il a été convenu qu'à cet égard chacun serait libre d'agir conformément aux circonstances et aux intérêts du parti.

Le *Heraldo* du 4 annonce la conclusion du traité postal entre l'Espagne et le Portugal, ajoutant qu'il est fort à désirer qu'un traité semblable soit conclu avec l'Angleterre.

Le même journal annonce d'après une correspondance qui lui est adressée de Paris, que le gouvernement français a donné à ses forces navales dans les Indes-Occidentales l'ordre de se joindre aux forces navales espagnoles, pour détruire les pirates et les aventuriers qui menacent le repos des colonies espagnoles.

ASCENSION AÉROSTATIQUE A CHEVAL.

Nous empruntons au feuilleton scientifique de l'*Evénement* le compte rendu de l'ascension aéronautique-équestre, exécutée hier au Champ-de-Mars par M. Lepoitevin.

"Depuis une semaine environ, la population parisienne était vivement émue d'une grande affiche représentant un ballon offrant, sur une large ceinture, les signes du zodiaque, et enlevant, au lieu de nacelle, un cheval fringant monté par un jockey anglais. Les uns s'étonnaient, les autres riaient; le plus grand nombre désirait voir l'expérience, tout en doutant fort qu'elle eût lieu.

"Aller en ballon, c'était déjà fort joli; y aller à cheval, c'était trop fort. Aussi, malgré [illegible] temps, le vent, la pluie et la poussière, dont le ciel gratifie notre belle France [illegible] pendant toute la journée d'hier, une foule immense se portait vers le Champ de Mars. Mais, au lieu d'y pénétrer en payant la légère contribution demandée par l'aéronaute, elle s'établissait sur les quais, sur la colline de Chaillot, et dans tous les endroits d'où l'on [illegible] au Champ-de-Mars. Un assez grand nombre de voitures et de curieux nomades se pressaient autour de l'enceinte où se gonflait un énorme ballon d'une dimension réellement colossale.

"A plusieurs reprises, la pluie tomba par torrens sur les assistants, et pas un ne songeait à s'éloigner, tant il y avait d'attrait dans cette attente.

"Quelques-uns, les plus lettrés parmi les spectateurs, se souvenaient bien vaguement de Bellérophon et de Pégase, de Roger et de l'hippogriffe, mais c'était là mythologique, si loin, tant, que l'ascension de M. Lepoitevin avait réellement toute la valeur de la primeur; on parlait bien aussi d'une ascension que nos pères auraient vue, mais dans celle-là le cheval était sur une plate-forme.

"Vers quatre heures, on vit un charmant double poney gris-pommelé, d'une grande vivacité, faire le tour de l'enceinte avec une selle du genre dont on se sert pour monter les sauteurs entre les piliers; une toile sous le ventre, des courroies de cuir l'entouraient et semblaient l'impatienter au plus haut degré. Toute l'attention se tourna sur le pauvre animal qui semblait voué à une mort certaine. On se souciait peu de l'homme qui allait là volontairement; mais le cheval, pris bien contre son gré dans ce traquenard dangereux, semblait une pauvre victime offerte en holocauste à l'orgueil et à la témérité de l'homme.

"Le vent était épouvantable; le ballon roulait et se tordait dans des convulsions telles qu'il paraissait devoir éclater à chaque instant. On ne pouvait croire qu'un homme oserait jamais s'élever dans les airs au milieu de pareilles bourrasques; lorsqu'après deux heures d'attente, vers six heures dix minutes, M. Lepoitevin, en costume de jockey, casque orange, culotte blanche, enfourcha résolument sa monture, attachée préalablement par de forts crampons au-dessous d'une espèce de corbeille qui portait son lest.

"Nous avons fait nous-même une ascension en ballon, en compagnie de M. Green, voyage dont nous avons rendu compte dans le feuilleton du *Siècle*, en date du 26 juillet 1849; aussi ne serons nous pas accusé de sensiblerie en disant que jamais plus vive émotion ne nous étreignit qu'au moment de ce départ.

"Nous qui avons été à même de juger des précautions inouïes, des soins minutieux dont M. Green entourait son aérostat, nous ne pouvions croire au spectacle que nous avions sous nos yeux. Au moment du départ, la corde de la soupape échappa aux mains de l'aéronaute, et le vent l'enleva au milieu des cordages.

"Une seconde plus tard le ballon était lâché, et sans corde de soupape, pour laisser échapper l'hydrogène, on ne peut plus descendre, ou si l'on descend, ce n'est que lorsque l'hydrogène a filtré au travers de la soie gommée, et comme cette endosmose n'a lieu que lentement, le malheureux Lepoitevin eût été perdu. Enfin, ayant rattrapé sa corde, profitant d'un moment où le vent tombait un peu, l'aéronaute donna le signal, les mains s'ouvrirent, et le ballon partit comme une flèche dans la direction de l'Ecole militaire. Laissons maintenant parler M. Lepoitevin lui-même, qui a eu la complaisance de nous communiquer les détails suivans:

"Le bouleversement atmosphérique ne me permettait pas de vérifier la force ascensionnelle, je l'ai évaluée par supposition, je la crus telle que je fus certain de m'élever sans obstacle de la part des coups de vent qui soufflaient se déterminant de haut en bas. Ma précaution m'a servi avec surabondance. J'ai eu de la peine à modérer la trop grande force ascensionnelle qui m'a porté en peu de minutes à une hauteur trop considérable pour le cheval: il a éprouvé une émission abondante de sang par la bouche, résultat de la rupture d'équilibre, de pression extérieure et intérieure, dont l'homme est moins facilement incommodé que les animaux.

"J'ai traversé plusieurs courans opposés qui m'ont occasionné un mouvement de rotation presque continuel. J'ai éprouvé un froid presque insupportable; il est vrai que j'étais légèrement vêtu. Bien au-dessus des nuages, j'ai vu plusieurs arcs-en-ciel et autres phénomènes des rayons solaires.

"Vers sept heures, je me disposais à toucher terre, et trois quarts d'heure après, mes ancres accrochèrent en vain les gazons des prés; les moissons et les arbres fruitiers étaient renversés ou émondés quand mes ancres les rencontraient. Cheminant ainsi terre à terre, après un trajet de plus d'une lieue, je suis arrivé malgré moi dans le bois appelé de Villemain, près de la forêt de La Léchelle, commune de Grisi, canton de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

"Pendant ce parcours, mon cheval rasait les champs et les moissons dont il tondait avidement les extrémités: même planant sur les grands chênes, il savourait le feuillage de leur cime. Enfin, j'ai eu le bonheur d'arrêter ce périlleux traînage. J'ai aperçu le balcon d'une mare desséchée. En arrivant à son bord, j'ai vigoureusement saisi une forte branche de chêne, j'ai arrêté un instant l'aérostat. Du secours m'est bientôt arrivé. Quarante hommes dévoués ont saisi les cordages des manœuvres. J'ai été amené dans la mare desséchée.

"Le ballon a dégonflé, et, pour tout malheur, j'ai eu à regretter quelqu'avarie au ballon, faite parmi les arbres. Les habitans de l'endroit sont accourus de toute part, M. Hubert, propriétaire du château de Lagrange-Leroy, était du nombre des secourus, et des plus intelligens et intrépides déterminés à m'aider. L'accueil que j'ai reçu a été complètement satisfaisant pour moi.

"Arrivé à Grisi, nous avons été forcés, mon cheval et moi, de nous laisser rendre les honneurs les plus recherchés. Toute la population était réunie. Il y avait grand bal à grand orchestre. J'ai été invité au bal et introduit dans la salle, monté sur mon cheval. A onze heures, je suis parvenu à me soustraire à tant d'ovations, et j'ai repris le chemin de la capitale."

"Si nous exaltons au plus haut degré l'admirable courage de M. Lepoitevin, nous ne pouvons donner les mêmes louanges aux ordonnateurs de la police de la fête. Une négligence déplorable semblait avoir présidé à toutes les dispositions d'ordre et de sûreté. Les gens qui savent, quand ils le veulent, déployer un si grand luxe de force, avaient tellement épargné leurs hommes, que les barrières ont été franchies, les sentinelles culbutées, et qu'il aurait pu en résulter les plus grands malheurs, si quelqu'accident fût arrivé au ballon.

Voici de nouveaux détails:

"La distance entre le dos du cheval et la corbeille portant le lest, était de 7 à 8 pieds; une échelle de corde établissait la communication entre le cavalier et son réservoir au lest, au moyen d'une ouverture pratiquée au centre de cette plate forme. C'était aussi par cette ouverture que passait le cordon de la soupape.

M. Poitevin, en costume de jockey, est alors monté à cheval, et a donné le signal annonçant que tout était prêt pour le départ.

Pendant quelques momens la foule a menacé d'envahir l'enceinte; mais la compagnie de tirailleurs de Vincennes, chargée de maintenir l'ordre, sur l'injonction de ses officiers, a mis la baïonnette au bout du fusil; il s'est opéré à l'instant même un vide autour du ballon et de l'aéronaute prêts à partir.

Aussitôt le mot *lâchez tout!* s'est fait entendre.

Pendant quelques instans, le cheval, qui semblait ne quitter la terre qu'à regret, a labouré de son sabot le sable du Champ-de-Mars; il paraissait alors fort agité. Mais dès que le ballon eut pris son essor, le cheval est resté dans une immobilité complète, et les jambes pendantes et comme frappé de paralysie. Par moment le ballon, poussé par le vent, formait en quelque sorte angle droit avec le cheval et le cavalier, qui cependant, comme l'indiquait l'affiche n'étaient protégés par aucun filet de sûreté. Durant ces courts instans, l'émotion des spectateurs a été très vive; une dame s'est trouvée mal.

Quant à M. Poitevin, toujours dispos, il saluait de la casquette et de la cravache, semblant aussi à l'aise qu'un cavalier dans une avenue des Champs Elysées, et répondant ainsi aux applaudissemens qui s'élevaient de toutes parts. Bientôt on l'a vu quitter la selle pour monter à la plate forme au moyen de l'échelle de corde, afin de se débarrasser du lest surabondant pour accélérer son ascension, puis il est remonté sur son cheval. La foule immense qui garnissait les quais, les hauteurs de Chaillot et les abords du Champ-de-Mars, émue par ce spectacle nouveau pour elle d'un homme à cheval au milieu des airs, a salué de ses applaudissemens multipliés le départ de l'intrépide et aventureux voyageur qu'elle a vu plusieurs fois disparaître et reparaître à une hauteur considérable chaque fois que le vent chassait ou ramenait les nuages.

M. Poitevin, que le vent poussait vers le nord-est, est resté très longtemps en vue. Il était six heures et dix minutes quand il est parti. Des rafales de vent s'élevaient à chaque instant à ras de terre; mais il paraît que dans les régions supérieures, l'atmosphère était beaucoup plus calme, car l'équipage aérien montait presque verticalement, et est demeuré longtemps en vue.

Le préfet de police était présent au départ de l'aéronaute, et il a pu constater que si M. Poitevin avait des dangers à courir, le sang-froid ne lui manquait pas pour les affronter.

Quelques ballons d'essai avaient été lâchés à l'avance, et [illegible], M. Pellier, un des associés de M. Poitevin pour cette entreprise, a pu savoir ainsi quelle direction prendrait le *Zodiaque*. M. Pellier, dès que le ballon s'est élevé dans les airs, est monté à cheval pour suivre sur terre sa direction, et pour aviser autant qu'il le pourrait à la descente de ce nouvel aéronaute. Le seul accident qui ait marqué pour le cheval cette curieuse ascension aérostatique, est une abondante émission de sang par la bouche, dont il s'est trouvé pris à une certaine élévation.

Vers sept heures trois quarts l'aéronaute était près de toucher terre; mais ses ancres [illegible] dans les arbres fruitiers, [illegible] un peu plus d'une lieue. Pendant ce temps, le cheval tondait les [illegible] les extrémités ou la cime des arbres, dont il savourait le feuillage. Enfin, près d'une mare desséchée, située dans la forêt de Séchelle (Seine-et-Marne), M. Poitevin a pu saisir une forte branche de chêne et arrêter l'aérostat.

Quand le cheval a eu touché terre, le ballon, bien qu'aux trois quarts dégonflé, étant poussé par le vent, tendait à fuir, le cheval s'est roidi sur ses membres, comme fait un cheval d'attelage, et a maintenu l'aérostat sur place. Bientôt survinrent une quarantaine de personnes, qui saisirent les cordages de manœuvre et le fixèrent définitivement.

L'aérostat a pu alors être plié et transporté à l'embarcadère du chemin de fer de Lyon.

Quant à M. Poitevin, il est monté sur son cheval et l'a ramené sain et sauf à son écurie, où il est arrivé à dix heures et demie du soir.

La recette de ce spectacle, inconnu en France jusqu'à présent, s'est élevée, dit-on, à 10 ou 12,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE.

—Chs. Cator a fait hier un affidavit devant le recorder Genois, dans lequel il déclare que jeudi dernier un voleur s'est introduit dans son domicile et a enlevé une montre et une chaîne en or. La police est à la recherche du coupable.

—Une femme de couleur nommée Sarah, a été accusée hier devant le recorder Genois, d'avoir donné asile à un esclave marron. L'affaire n'a pas encore été examinée.

—Un mandat d'amener a été lancé hier par le recorder Genois contre un nommé R. Stewart, accusé d'avoir assailli M. John Burns.

—Le recorder Seuzeneau a envoyé hier Wm Holmes devant la 1re Cour de District, sous l'accusation d'avoir assailli Wm Hutton avec l'intention de le tuer.—John Montache a été envoyé devant la même Cour pour avoir brutalement assailli sa femme. Des mandats d'amener ont été lancés contre deux individus qui l'assistaient dans cette circonstance.

—P. Zink a été acquitté hier par le recorder Genois de l'accusation d'assaut et batterie que M. Klein avait portée contre lui.

—Un esclave nommé George, appartenant à M. Miller, a été arrêté hier sous l'accusation d'avoir volé une malle contenant $700 et divers habillements. Ladite malle a été réclamée par Mme Wallon.

Noyé—Un Irlandais nommé John McAvoy, s'est noyé dans le fleuve jeudi soir. Il paraît que le malheureux après avoir nagé quelques instans a subitement été englouti. Avis aux baigneurs.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPÉDIÉS.—

Brick Alida, Fales, pr Philadelphie.
Goëlette Lou, Pennell, pr Mobile.
John Bell, Lambert, pr Balize Honduras.
Dora, Bogbich, pr Pensacole.

—ARRIVÉS.—

Navire Vicksburg, Berry, de New-York.
Huffolk, Snow, de Boston.
Barque Abbott Lord, Roark, de Baltimore.
Mary Kendall, Coleman, de Boston.
Robert Walsh, Kelloch, de Thomaston.
Brick Guinare, Elmes, de Charleston.
Goëlette J F Brookford, Taylor, de Pensacole.

—STEAMERS.—

Duck River, McKinney, de Jefferson, Texas.
Atlantic, Oglesby, de St Louis.
Natchez No 2, Leathers, de Vickeburg.
Gipsey, Pre, de Bayou Sara.
Rockaway, Davis, de Shreveport.

PORTS ÉTRANGERS.

Par le steamer Asia.

Liverpool, 11 juillet—Parti, Empire Queen, Coalfat, de la N-Orléans; Aurora, Jenkins, do; 12 Eiten, Pentecost do; chargeant, Independence, Pollock, pr N Orléans; Atala, Tate, partant le 17 juillet; Kringo Bragh, Thompson, 20; Jas Titcomb, Hill, 23; Cromwell, Barker, et John Garrow, Hamilton, sous peu.

Fleetwood, 8 juillet—Arrivé, Ryaner, de la N-Orléans.

Havre, 10 juillet—Arrivé, Jersey, Day, de la N Orléans; Brunswick, Thomas, partant sous peu; Magnolia, Ulrich, partant le 20; Beatrice, Rogers, départ incertain; Caroline & Mary, attendu de la N-Orléans.

Bordeaux, 8 juillet—Arrivé, Francis, Fretts, de la N-Orléans; Sabatin, Hall, do, chargeant, Claiborne, Marshall Ney, Graziata, et Emeline, tous pour la N Orléans.

Elsineur, 3 juillet—Arrivé, Heron, Lowry, de la N Orléans.

Gênes, 30 juin—Arrivé, Cupido, Fortoriel, de la N-Orléans.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]
Canada, pour New-York............le 20 Juillet
[D'AMERIQUE.]
Canada, de New York..............le 14 Août

☞ Le navire THOS. T. WALES, de Liverpool, est en déchargement au poteau No 17, 2me municipalité. Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en Douane, sous cinq jours, autrement leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais.
31juil H. V. BAXTER, 79, Commune

☞ La barque O. J. CHAFFEE, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis le Marché aux Légumes. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.
Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans les cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires.
3 aout AUGUSTE MOLIER, 99, rue St-Louis.

ETOILE POLAIRE No 19, I. O. O. F.
UNE séance régulière de cette loge aura lieu samedi prochain, 3 août, à sept heures et demie du soir, à la salle de l'Indépendance, rue de la Nouvelle-Levée, No 4.
Les F.. sont priés d'être ponctuels, des affaires très importantes devant leur être communiquées.
Par ordre du N.. G..
2 aout—1 G GONZALES, Sec. Per.

Compagnie des Pompiers d'Orléans No 21.

LES officiers et membres de cette Compagnie se réuniront lundi soir 5 août, à 7 1/2 heures, au local habituel, pour la séance régulière du mois. L'exactitude est requise pour affaires importantes.
Par ordre:
1 aout—4 LOUIS O. HUARD, Secrétaire.

☞ VOYAGE D'AGRÉMENT—Le vapeur *Lenora* part aujourd'hui après l'arrivée du train de midi pr. Mandeville, Madisonville, Covington, etc. Le *Jenny Lynd* partira après l'arrivée du convoi de 4 h. du soir. Il quittera de nouveau l'extrémité du chemin de fer demain dimanche après l'arrivée du train de 6 heures du matin, et sera de retour pour le convoi de 7 heures du soir.

☞ J. A. Beard, vendra aujourd'hui, à l'encan, sans réserve, une belle propriété améliorée, située rue Conti, dans la Première Municipalité; et une autre située à Lafayette, dans le faubourg Delassize. Ces propriétés, vendues pour cause de départ, sont dignes de l'attention des acheteurs.

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI SOIR, 2 AOUT 1850.

Les marchés sont toujours dans la situation languissante, particulière à cette saison. Depuis notre dernière revue les steamers *Asia* et *Canada* sont arrivés; leurs avis annoncent une hausse de 1/8 @ 1/4 d. sur le marché de Liverpool: le fair Orleans se trouve ainsi coté 7 1/4 d. Ces nouvelles favorables n'ont produit aucun effet sur notre place, cependant les principaux détenteurs se proposent de demander une hausse.

Il a fait très chaud cette semaine; le thermomètre a varié de 88 @ 93o. Depuis quelques semaines la température est très favorable à la récolte et tout fait espérer qu'elle sera satisfaisante.

COTON—Arrivées depuis le 26 juillet, 1,879 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 7,401 balles—Vigo et St-Sebastian, 266—New-York, 67, Boston, 12—Philadelphie, 86—Baltimore, 47—ensemble, 7,910 balles—ce qui fait une réduction au stock de 6,031 balles, et laisse en mains y compris tout ce qui est à bord des navires non expédiés ce jour, un stock de 27,296 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1849,		13,475
Arrivé la semaine dernière	1,879	
Arrivé antérieurement	816,721	
		818,600
		832,077
Expédié la semaine dernière	7,910	
Expédié antérieurement	796,941	
		804,851
Stock sur place,		27,296

Les avis favorables apportés par l'*Asia* et reçus en ville au commencement de la semaine avaient engagé les détenteurs à élever leurs prétentions mais ils ont réussi seulement à obtenir des prix très pleins. Les ventes des trois premiers jours ont été de 3,000 balles. Mercredi et hier le marché a été très calme et 700 balles seulement ont changé de mains. Les avis du *Canada* annonçant une hausse additionnelle de 1/8 @ 1/4 d. ont donné quelque activité à nos affaires; 2,500 balles ont été prises aujourd'hui, mais les cours sont restés les mêmes. Les ventes totales de la semaine s'élèvent à 6,200 balles, la plus grande partie prise pour l'Angleterre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi.

Inférieur	10 3/4 @ 11 1/4
Ordinaire	11 1/2 @ 12 1/4
Middling	12 1/4 @ 12 1/2
Good Middling	12 3/4 @ 12 3/4
Middling Fair	13 @ 13 1/4
Fair	13 1/2 @ —
Fully Fair	nominal.
Good Fair	— @ —
Good and Fine	— @ —

TABAC—Arrivés depuis le 26 juillet, 947 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Liverpool, 694 boucauts—Londres, 1,261—New York, 703—Philadelphie, 140—[illegible] 12—[illegible] et 3,060 boucauts. Stock en magasins et à bord des navires non expédiés, 13,854 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1849,		12,800
Arrivé la semaine dernière	947	
Arrivé antérieurement	51,851	
		52,798
		65,598
Expédié la semaine dernière	3,060	
Expédié antérieurement	48,784	
		51,844
Stock sur place,		13,854

La demande de tabac a été très animée cette semaine, les acheteurs pour le gouvernement français ont opéré assez largement. Les ventes s'élèvent à 2,5[illegible] boucauts à des cours généralement [illegible] les plus bas. [illegible] payés. Lugs, 4 @ 6 cts [illegible]; commun, 6 @ [illegible]; [illegible] Comte de Masso, 6 @ [illegible] la liv.

SUCRE—Le stock est faible et les affaires sont nécessairement réduites. Environ 350 boucauts ont changé de mains cette semaine à nos anciens cours, savoir: Inférieur, 4 1/4 @ 4 3/4; Commun 5 @ 5 1/4—Bon, 5 1/4 @ 5 3/4—Prime et choisi 5 7/8 @ 6 cts la liv. 100 boucauts ont été vendus sur plantations à 5 1/4 cts la liv.

MELASSE—Le marché est toujours très calme; les prix extrêmes sont 24 @ 33 cts pour mélasse sur plantation et raffinerie.

FARINE—Ce marché est calme, mais les prix sont les mêmes. Les ventes de la semaine s'élèvent à 7,000 barils et les cours de clôture sont: Ohio $1 12 1/2 @ $4 25—Illinois et St-Louis, $4 50 @ 95—Marques extra, $5 @ $5 50 le baril. Au nombre des ventes ci-dessus se trouvaient 2,000 barils farine aigre à $3 50.

CÉRÉALES—La demande de maïs est active environ 14,000 sacs ont été faits de 75 @ 80 cts le boisseau, mais jaune et blanc, bien que les cours extrêmes soient 70 @ 82 cts le boisseau. Une petite vente de 600 boisseaux, de blé à 90 [illegible] cts le boisseau. L'avoine vaut 50 cts pour l'Ohio et 55 @ 60 cts le boisseau pour le St-Louis. Le son se vend $1 [illegible] @ $1 05 les 100 liv.

SEL—Nous n'avons eu connaissance d'aucune vente de chargement de Liverpool; le sel de seconde main se vend $1 15 @ $1 25 pour le commun et $1 35 @ $1 40 le sac pour le fin. Un chargement de 14,000 boisseaux Trapani est arrivé depuis notre dernière revue et a été vendu à des prix tenus secrets.

CAFÉ—Cet article est plat; 1,500 sacs de Rio ont été faits à 9 3/4 cts la liv.

RIZ—La demande est modérée; le Caroline se vend 4 1/4 @ 4 3/4 cts la liv.

BEURRE ET FROMAGE—Cet article est peu animé. Beurre de l'Ouest, 9 @ 11 cts—Fromage, 6 @ 7 cts la liv.

BŒUF—La demande, toute de détail, est remplie aux anciens prix. Mess en barils, $12 @ 12 25, demi-barils, $7 @ $7 25—Prime, $9 25 le baril. Le stock, à l'inspection du 1er août était 34 tierces, 3056 barils et 354 demi-barils.

PORC—Cet article est très plat. Le mess se vend en détail $11 75 et le prime $9 75 le baril. Le stock, à l'inspection d'hier, s'élevait à 27,938 barils; le 1er juillet à 24,350.

LARD SALÉ—Quelques lots de plats côtés ont été vendus à 5 3/4 cts et les épaules de 4 1/4 @ 4 3/4 cts la liv. Les jambons choisis sont en demande et valent 10 3/4 @ 11 cts la liv.

GRAISSE—Il se fait peu de chose sur ce marché; les cours 7 @ 7 3/4 cts la liv., cependant un petit lot en barils, No 2, a été vendu 6 3/4 cts la liv.

CHANDELLES—La demande est limitée et les prix sont les mêmes. New Bedford & Nantucket, 40 @ 41—Etoile, 21 @ 21 1/2 cts la liv.

SUIF—Une petite vente de City rendered a eu lieu à 6 3/4 cts la liv.

WHISKEY—Le marché est lourd, et les ventes se font par petits lots de 24 @ 24 1/2 cts pour le rectifié.

CHAUX—Le Thomaston vaut en détail $1 75 @ $1 80—Chaux de l'Ouest, $1 25 @ $1 50 la barrique.

PLOMB ET CHANVRE—Pas de ventes.

SAC EN PITRE—La demande est active et la hausse mentionnée dans notre dernière revue se soutient. Les ventes s'élèvent à 250,000 sacs, la plus grande partie à 8 3/4 cts.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—900 pièces de toile et 100 rouleaux de corde ont changé de mains de 13 1/4 @ 13 3/4 cts la yarde pour la toile et 6 1/4 @ 7 cts la liv. pour la corde.

CHANGE—Ce marché n'a pas varié—Sterlings, 109 1/4 @ 110 1/4—Paris, 5 25 @ 5f. 30—Traites sur New York, à 60 jours, 1 @ 1 1/4 pour cent d'escompte—Traites à vue, pair @ 1/4 pour cent de prime.

FRET—Une plus grande activité a régné cette semaine sur ce marché et une hausse a été obtenue dans presque tous les cas; le coton a été chargé pour Liverpool à 5/16 cts. Nous remarquons un navire frêté avec du tabac pour l'Espagne et un autre pour Bristol, à des conditions non-publiques. Un navire a été frêté pour le Havre à $7 pour la barrique et 27 s. 6 d. pour Londres. Le cabotage n'a pas varié.

HAVRE, 10 juillet—COTON—Les transactions de la quinzaine s'élèvent à 16,000 balles, dont 2,500 balles vendues lundi. Après la réception des avis de l'*America* 2540 balles ont été prises hier. La spéculation a pris, sur le montant des ventes ci-dessus, 4,000 balles; les importations dans le même espace de temps ont été de 3,698 balles; le stock en main est maintenant de 52,000 balles et nous n'attendons plus que dix navires chargés de coton, dont cinq déjà expédiés, ont à bord 9,000 balles.

Les ventes suivantes ont eu lieu:

7,366 balles	New Orleans,	fr. 96 @	112
5,834 "	Mobile,	99 @	110
2,521 "	Géorgie,	94 @	109
400 "	Pernambouc,	115 @	—
253 "	Cumana,	99 @	100

16,375 balles.

Mairie de la Nlle-Orléans.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 1.

Séance du jeudi 11 juillet 1850.

RESOLU que le considérant de certaine résolution adoptée par ce Conseil le 3 juillet 1849 relative au débarquement des pilotis au Canal Carondelet est et demeure abrogé;

Résolu que les résolutions relatives au débarquement des pilotis, mâts, etc., au Canal Carondelet, à partir de la rue Derbigny jusqu'à la rue Galvez, adoptée par ce Conseil dans la séance du 13 mars 1848 est remise en force et en vigueur.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.

Pour copie conforme:

3 aut L. A. ST CERAN, Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 1.

Séance du jeudi 11 juillet 1850.

CONSIDÉRANT que les charrettes à déménagement, qui maintenant stationnent dans la rue Royale, entre les rues de la Douane et Bienville, et dans la rue Bienville entre les rues Royale et Chartres, nuisent beaucoup aux négocians qui résident dans ces rues, et gênent et obstruent la libre circulation des personnes qui passent par ces rues;

Résolu qu'à l'avenir nulle charrette à déménagement ne pourra stationner dans les dites rues plus d'une demi-heure et ce, pendant le temps qu'elles prendront leurs chargemens. Et les dites charrettes ne pourront rester devant une maison ou magasin plus de dix minutes consécutives, sous peine d'une amende de cinq piastres par chaque contravention.

Résolu de plus que les dites charrettes pourront stationner sur le côté sud-ouest de la rue du Canal.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.

Pour copie conforme,

3aout L. A. ST CERAN, Commis.

ON demande un bon jardinier Sourdiste français, pouvant fournir des renseignemens satisfaisants. S'adresser No 88, rue St-Louis. 27 juillet

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ: dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif Juno Cordial ou De Lafayette est présenté comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles, et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestion, faiblesses musculaires, souffrances physiques. Il est d'un goût agréable et d'une vertu inoubliable pour les personnes sans enfans.

☞ ATTENTION. Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co. New York sera agent américain est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orleans par J. Wright & Co, No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdes. 13 mars—6m.

California House
A MANDEVILLE

Carte de la table—4 aout.

GOMBO à la volaille et aux huîtres, poisson noir à la Hollandaise, court-bouillon de poisson rouge, friture de poisson, anguille à la tartare, jambon glacé, langues de bœuf fumées, corn beef aux choux, dinde bouillie à la Toulouse, gigot de mouton sauce aux capres, filets de bœuf, sauce Périgueux, poulets sautés aux cèpes, noix de veau sauce tomates, pigeons aux petits pois, aubergines farcies, pommes de terre au naturel, squash, betteraves, riz, salade, rôti de bœuf, dito d'agneau, cochons de lait, poulets rôtis.

Dessert—Gelée au kirsh, apple-pies, petits gâteaux assortis, pommes, oranges, raisins et amandes, ananas, fromage.

Prix du dîner y compris le vin ordinaire et le café, $1 00.

Vins extra—Vins blancs et rouges bouchés à l'émeri, 75 cts par bouteille, dito de Lafitte $1, dito de Louville, $1 50, dito de Gruau Larose $2, dito de C. C. Lamonnon $2, dito Madère et du Rhum, $2, dito de Champagne de $25 à $3. 3 aout

CHANGE sur Bordeaux, à vendre par
A CARRIERE,
3aout 25 Vieille Levée

CHANGE sur Paris directement, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU,
30 juillet 17 et 19 rue St-Louis.

LES PLANTEURS, dont les ingénieurs ne connaissent pas le procédé que j'emploie pour brûler la bagasse, le charbon de bois ou sciure de bois pour faire la vapeur trouveront des lettres d'instruction à mon bureau 47, rue des Magasins.

Les habitants trouveront également des ingénieurs compétents en s'adressant à moi. 3aout—5

JOHN (dit l'Anglais) et J. BRANGER,
AYANT acheté le RESTAURANT DES HABITANS, situé rue Dumaine, se recommandent à toutes les personnes qui voudront bien visiter leur établissement. Ils feront leurs efforts pour mériter la confiance de tous, et tenir leur Restaurant toujours abondamment pourvu.

Il y a dans l'établissement des chambres garnies. Bons vins, prix très modérés.

N. B. Branger est l'ancien chef de cuisine du *Restaurant Moreau*. 3 aout—1 m

Marchandises sèches pour le Marché Mexicain.

DE FOREST & Co., [illegible] de la Douane,

OFFRENT à vendre les marchandises sèches suivantes à des conditions avantageuses:

Cotons écrus 37 pouces, marques en réputation, indiennes à bas prix, fines do [illegible] indiennes anglaises ayant droit au drawback, cotonnades, étoffes à raies, coutils, velours noirs pour funérailles, coton en bobines, soie à coudre, noire et couleur bas de soie espagnols, cravates de Barcelonne rubans espagnols. 3 aout

LANGUES de Bœuf aux cornichons—2 barils en magasin et à vendre par
E. J. HART & Co,
3 aout 79 Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE—124 caisses sucre jaune et brun, en déchargement du brick Millaudon, à vendre par
MITCHEL & MASSENDORFF,
3 a 36, rue Poydras

CIGARES—54,000 cigares de la Havane, de différentes marques et qualités, en débarquement de la barque Millaudon et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
3 aout No 3, rue Front

SUCRE—100 caisses sucre de la Havane blanc, jaune, brun et cucurucho, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
3 aout No 3, rue Front

INDIGO—5 surons indigo de Guatemala, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES
3 aout 3, rue Front

CHEMINÉES EN MARBRE—5 de différentes façons, en magasins et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
3 aout No 3, rue Front

CAFÉ DE LA HAVANE—100 sacs, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
3 aout 3, rue Front

PAPIER A ENVELOPPE—4,000 rames papier à envelopper, à vendre par
BERNARD TURPIN,
3 aout No 16, Vieille Levée

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL — Aout 1850.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Algan, François	Gauny, N D
Abelio, Lorenzo, Pie	Gaud,
Boulais	Gagnier, Mlle
Accudutte,	Huizilin, les époux
Blain,	Hémard, Jean Baptiste
Boutron,	Jarry, les époux
Bramet, Jean B	Kemper, Guillaume
Bornet, La Dame	Lemennier, Frédéric
Cuvillier, les frères	Léon, F M
Chavent, Mme veuve	Lepaulmier, Louis
Cyrot Gentes, James	Lelon, Jean Marie
Clément, Marc	Lavergne, H D
Chevallier, Adolphe	Lacoste les S.s
Delamaire, les époux	Merlin, Jérome
Desmousseaux, Louis	Montaut, Lucien
Defrancueux	Mouram,
Eyper, Georges	Montrain, Mme
Eichelbert,	Manent, Raymond
Fauvreau, A J	Papo, Eugène
Fay A E	Folsdon, Hyacinthe
Fischer, Charles	Rocorde, Charles
Fontenau, Pierre	Thomas, Jean
Ferrandou,	

La Chancellerie du Consulat de France, située rue St Pierre, entre Chartres et Royale, No 57, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 3 aout

LA société existant au nom de GILDEMEESTER & MAILLOT, est de ce jour dissoute d'un commun accord.

P. John Gildemeester ayant acheté l'intérêt de Charles Maillot, liquidera l'ancienne maison et continuera les affaires pour son propre compte, au même emplacement, No 33, rue Gravier sous la raison de Gildemeester & Co.

P. JOHN GILDEMEESTER.
1er aout—6 CHS MAILLOT.

LE soussigné ayant vendu à M. P. John Gildemeester son entier intérêt dans la maison de Gildemeester & Maillot, précédemment Charles Maillot & Co., vient de prendre le magasin No 2, rue Gravier, où il continuera le même genre d'affaires et sollicite le patronage de ses amis et du public en général, il travaillera sous la raison de Chas. Maillot & Co.

1 aout—6 CHS. MAILLOT.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société ci-devant existant sous la raison D'AQUIN Frères, est de ce jour dissoute d'un commun accord. La signature sociale sera employée pour la liquidation seulement par les deux associés.

F. D'AQUIN,
A. D'AQUIN.
Nlle-Orléans, 31 juillet 1850 1er aout—1m

LES soussignés ont formé ce jour une Société pour les affaires de boulangerie, sous la raison F. D'AQUIN & Co. Ils espèrent que le public et leurs amis leur continueront leur patronage.

F. D'AQUIN,
G. MONTEGUT,
L. L. BOWN
1er aout 1850—1m

AVIS.

LE public est informé que d'après une résolution de la direction, le prix du Gaz sera réduit, à dater du premier janvier prochain, de *cinq piastres* à *quatre piastres cinquante cents* les mille pieds cube.

Les personnes désirant faire établir le Gaz chez elles pour la saison prochaine doivent faire application à l'avance afin de préparer l'installation et éviter par ce moyen le retard que la quantité des demandes qui ont lieu au commencement de l'hiver, occasionne invariablement.

Par ordre de la direction,
8 juil—1m P. N. WOOD, Trésorier

AVIS.—Les propriétaires de cafés, cabarets, grocerie, etc. sont notifiés d'avoir à payer le Troisième Trimestre avant le 15 courant, la loi autorisant le collecteur à poursuivre les délinquens après cette époque.

Nlle-Orléans, le 9 juillet 1850.
V. LABATUT,
10 juillet—30t Collecteur de la 1re Municipalité

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nlle Orléans, 31 juillet 1850.

UN dividende de cinq pour cent sur les profits de cette Banque a été déclaré ce jour et sera payable après le 12 aout prochain.

Par ordre de la direction.
RICHARD RELF,
1aout Caissier

CIGARES—79,000 cigares de la Havane, de différentes qualités et des meilleures marques, en débarquement de la barque Millaudon, et à vendre par D. BORNIO Jr,
2aout 34, rue Gravier

CIGARES DE LA HAVANE—200,000 de la Havane, de différentes qualités et des meilleures marques, en débarquement de la goëlette Fairey, de la Havane, et à vendre par
D. BORNIO JR.
2 aout 34, rue Gravier

CAFÉ DE LA HAVANE—300 sacs de première qualité, en magasin et à vendre par
D. BORNIO Jr.,
2aout 34, rue Gravier

PICADURA—5 barils de première qualité, à vendre par D. BORNIO Jr.,
2aout 34, rue Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures marques, telles que Cabanas, Cabargo, Partagas, Figaro, Sevillana, Palma, Dos Hermanos, Ugues, Sol, Lira de Oro, Colon, etc, en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr.,
2 aout 34, rue Gravier.

SUCRE—200 caisses sucre blanc et jaune en débarquement du brick Millaudon, de la Havane, à vendre par TROISGROS & Co,
2aout 26, Vieille Levée

TABAC—90 balles Vagua de Tamasa pour capes et ripes, en débarquement du brick Millaudon, à vendre par TROISGROS & Co,
2aout 26, Vieille Levée

CIGARES—78000 Regalias, Brigida pur Havane, Victoria Paz et Conquista de Mexico, en déchargement du brick Millaudon, à vendre par
TROISGROS & Co,
2aout 26, Vieille Levée

DISSOLUTION—La société ci-devant existant sous la raison McDowell & Peck, est par le présent dissoute d'un commun accord et le nom social sera employé pour la liquidation.

☞ Les soussignés ont formé ce jour une société pour les affaires de commission sous la raison McDowell, Mills & Co.

R. McDOWELL,
W. MILLS,
E. MILLS,
J. E. McDOWELL.
Nlle-Orléans, 30 juillet. 30juil

ON demande un ouvrier ferblantier travaillant le plomb et le cuivre et sachant l'anglais et le français.

Une longue durée de travail lui est assurée s'il peut être immédiatement. S'adresser au bureau du journal.
30juillet

Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie.
(*Southern Mutual Life Insurance Company of Louisiana.*)

ASSURANCE SUR LA VIE EXCLUSIVEMENT
FOND DE RESERVE GARANTI $50,000.
Principal Capitalisé $500,000.
Bureau Général No 48, rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

CETTE Compagnie a maintenant pour objet de faire des assurances sur la vie des personnes et des esclaves, à la garantie de la Cette Compagnie établie par la loi incorporée dans cet Etat pour faire exclusivement des assurances sur la vie, avec un fond de réserve garanti, offre aux personnes qui désirent se faire assurer des avantages plus considérables que les autres.

Elles est également fondée sur le principe mutuel, chaque assuré devient actionnaire et participe aux profits, et n'est responsable de rien au delà du montant des primes ne remplies.

Les Compagnies d'assurances établies sur le principe mutuel prospèrent généralement, et surtout celles qui assurent exclusivement sur la vie, parce qu'elles sont basées sur des calculs dont l'expérience a confirmé l'exactitude. Le fonds de la Compagnie est surtout garanti par le fond de réserve de $50,000, qui ne pourra être dissous, ni employé, comme cela est le cas dans toutes les autres Compagnies.

Ce fond de $50,000 restera permanent jusqu'à ce que la Compagnie a accumulé un capital égal pour le remplacer.

☞ Des permis de Californie sont accordés ainsi que des priviléges pour les voyageurs.

Directeurs:

Joshua Baldwin,	John D. Bein,
Henry G. Stetson,	Henry Renshaw,
Charles M. Waterman,	Edward C. Payne,
Mark Walton,	William C. Tompkins,
James Renner,	George W. West,
Warrick Martin,	Thomas J. Ives,
William H. Garland,	John Calhoun,
George C. Lawrason,	Jason P. Harrison,
Robt. M. McAlpin,	John Leeds,
A. B. Seger,	M. O. H. Norton,

JOSHUA BALDWIN, Président
HARMAN DOANE, Secrétaire
Richard Bein, } Médecins
Howard Smith, } Examinateurs.
E. L. Goold, Avocat
{ Heures de 10 à 3 heures
17 juillet

A VENDRE—Pour un prix très modéré, un moulin à scie et ses dépendances situé dans la paroisse St-Charles, rive gauche, et connu sous le nom de *white saw mill*.

Pour plus amples informations, s'adresser à Madame Evariste Perret, propriétaire, à la paroisse St Jacques, sur l'habitation de Madame veuve Alex Humphreys. 28 ja

AVIS AUX FAMILLES qui désirent aller passer l'été à la Campagne.

PLUSIEURS appartements à louer à Mandeville. Les dits appartements pouvent loger plusieurs familles.

Le propriétaire des dits appartements est aussi propriétaire des deux goëlettes, la CELESTE et le RANÇON, qui font régulièrement les voyages toutes les semaines. Il se charge du transport de tous mobiliers et marchandises pour la dite destination au prix le plus modéré. Deux voitures très commodes sont attachées à l'établissement pour les personnes qui désirent se promener.

S'adresser à M. J. MERIC, Vieux Bassin No 1 [illegible] Nlle-Orléans. 1jun

A. BLACHE.
ENCANTEUR,
No 39, rue Vieille Levée.
Seul agent des marques suivantes
Eau de vie marque de New-York.
Genièvre do New-York.
Rhum do de Barataria.
Rhum do de New-Orleans,
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2
4 juin—1 an

HOTEL CALIFORNIEN.

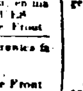

CET Hôtel, l'Etablissement le plus vaste et le plus commode du beau village de Mandeville, sera ouvert pour y recevoir les familles, dimanche 14 courant. Les chambres y sont disposées de la façon la plus confortable et sont fournies de tous les objets nécessaires aux dames et aux enfants.

La table sera servie des mets les plus délicats et des vins des meilleures qualités. Des femmes attentives et accoutumées au service ont été engagées et rien n'a été négligé pour satisfaire les exigences des visiteurs.

Prix de la Pension et Logement:
Par Mois $35
Par Semaine, $10
Par Jour, $2
Enfants et Domestiques, moitié prix.

☞ Une vaste cabine à bains est en voie de construction et sera exclusivement réservée aux Dames, elle sera placée à 160 pieds du rivage.
19juil—1m HORACE LAUZAINGHEIN

Rubans,—Rubans,
Rubans.
THOMAS BRADY,
Offre aux dames qui désirent acheter des rubans
Cent onze boites
RUBANS DE CHOIX
Depuis 4 cents et quart et au-dessous
30 juil—6 22, RUE CHARTRES

LUNDI, 22 JUILLET.
THOMAS BRADY
OFFRIRA EN VENTE
Onze Mille Yardes de
JACONATS FRANCAIS ET ORGANDIES
A DOUZE CENTS ET DEMI LA YARDE.
☞ Hâtez-vous pour le choix.
THOMAS BRADY,
23juil—9t 22 rue de Chartres

CINQ MILLE YARDES
Mousselines de Laine
A DIX CENTS LA YARDE.
A vendre par THOMAS BRADY,
23juil—9t 22, rue de Chartres

Les meilleures qualités de
MOUSSELINES FRANCAISES
A DOUZE CENTS ET DEMI LA YARDE.
A vendre par THOMAS BRADY,
23juil—9t 22, rue de Chartres

Avis intéressant pour la bourse des acheteurs.
THOMAS BRADY
Prévient le public qu'il continuera à vendre pendant le mois de juillet, la balance de son Stock de Marchandises Sèches, au RABAIS CONSIDÉRABLE du prix ordinaire. THOMAS BRADY.
23juil—9t 22, rue de Chartres

ETOFFES DE DEUIL
DE TOUS LES GENRES.
Grand et riche assortiment de TOILES, TOILES A DRAPS, COURTEPOINTES, SOIERIES, RUBANS, MOUSSELINES, CALICOS, GINGHAMS et MARCHANDISES du PAYS à moitié prix.
Gants en chevreau blancs, à 30 cts la paire.
23juil—9t THOMAS BRADY, 22, rue de Chartres

Mousseline Laine.
CINQ MILLE YARDES MOUSSELINE LAINE DES MEILLEURES QUALITÉS—En vente aujourd'hui à dix cents la yarde. THOMAS BRADY,
23juil—9t 22, rue de Chartres

THOMAS BRADY,
22, Rue de Chartres
TOILES—MOUSSELINES— BAREGES
Au bon marché ordinaire. 23juil—9t

AVIS.—La société qui existait sous la raison de commerce P. A. LANAUZE & Co, est dissoute depuis le 20 juillet, par expiration d'après acte passé par Felix Percy.

P. A. LANAUZE,
ADOLPHE LANAUZE,
ERNEST FILLEUL.

Le sieur P. A. Lanauze reste seul chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires au No 50, rue de la Levée, entre les rues St-Louis et Conti.

Nlle-Orléans, le 23 juillet 1850. 23 juillet 30t

ROUES
ET CHARRETTES A BŒUFS.

EN déchargement du navire Philadelphia et en magasin, un grand assortiment de roues de charrettes à bœuf, avec ou sans essieux, convenables pour le marché Mexicain et celui du Texas.

Aussi charrettes, wagons d'habitations, brouettes à terre et autres, à vendre à bas prix par
JAMES D. DENEGRE,
18juillet—1m 27, rue de la Vieille Levée.

Avis aux Planteurs Sucriers.

A VENDRE à bas prix une CHAUDIERE A SUCRE, en cuivre, à serpentine, le tout complet. S'adresser à
HOGAN & TUREAUD,
18 juillet—2m 29, rue de la Vieille Levée

ON demande pour le commerce de GROCERIES, une personne capable de prendre charge des affaires de la maison, mais ce veut une personne qui ait par elle même de justes prétentions à des avantages peu communs.

Adressez poste office B. No 121. 30 juillet

AVIS.

UN vieux praticien dans l'Etat de la Louisiane le Docteur JULES VIGNE, de Paris, ayant résidé 14 ans dans la paroisse Pointe Coupée offre ses services aux habitans de la Nouvelle Orléans. Il demeure encoignure Poucher(?) et [illegible]. 15juil—1m

DÉTERMINATION IMPORTANTE.

U. LAROUSSINI & Co., avantageusement connus du public, ayant résolu de ne rien garder de leur présent STOCK pour la saison prochaine, ont l'honneur de faire savoir aux amateurs du bon marché que d'aujourd'hui jusqu'au premier septembre prochain, toutes les marchandises qu'ils ont en magasin à N'IMPORTE QUEL PRIX, pourvu que la perte n'excède pas 25 pour cent, dans le but d'avoir de la place pour le riche assortiment qu'ils doivent recevoir au commencement de septembre. U. LAROUSSINI & Co,
Maison Rouge sur la Levée, et
28 juillet—1m encoig. Hôpital et Royale.

ON DESIRE LOUER, pour le 1er octobre ou novembre prochain, une bonne maison à un ou deux étages, contenant au moins 4 ou 5 chambres avec une grande cour. On préférerait qu'elle fût située sur la rue des Remparts ou Esplanade, dans ce cas un loyer raisonnable sera payé. S'adresser au No 30, Vieille Levée, entre Bienville et Douane.
25 juillet—14t

HOPITAL LUZENBERG.
Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET Etablissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle, les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées; les salles ordinaires sont grandes, pour encombrées du lit et offrent aux malades toutes les commodités et le comfort d'une maison particulière.

La magnifique jardin qui entoure l'Etablissement, offre d'agréables ombrages aux convalescents.

Prix d'admission:
Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" " 2e classe, $2
" " 3e classe, $1

Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste Etablissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont extras.

Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr. J. RHODES,
19juil—3m 28, rue Royale.